

AVIS DE POSTE VACANT

CAPITAINE DE PONTON SERVICE DES LOISIRS (temps partiel – selon les réservations)

SOMMAIRE DU POSTE

Sous l'autorité du régisseur aux équipements du Service des loisirs, le titulaire du poste effectue la conduite du ponton de la Ville de Saint-Hyacinthe sur la rivière Yamaska à partir du Centre nautique. La personne doit faire la préparation, l'accueil et la conduite du ponton pour les groupes (selon les réservations) et agit à titre de capitaine du ponton.

EXIGENCES DU POSTE

- Détenir un diplôme d'études secondaires
- Détenir sa carte de conducteur d'embarcation SVOP * (compétences de conducteurs de petits bâtiments)
- Détenir sa carte de conducteur d'embarcation FUM A3 * (sécurité de base des petits bâtiments de navigation intérieure autres que les embarcations de plaisance SDV-BS)
- Détenir une carte en premiers soins (2 jours) valide.
- Avoir de l'entregent
- Être autonome
- Connaissance du milieu maskoutain est un atout.
- Avoir la capacité d'organiser son travail et de maintenir son environnement en ordre
- Être soucieux du respect des pratiques relatives à la santé et de la sécurité du travail

* Les formations peuvent être faites avant le 8 juin prochain et seront assumées par la Ville. Il faut que les candidats qui sont intéressés par le poste se libèrent pour suivre ses formations.

RÉMUNÉRATION

Le salaire et les conditions de travail sont régis par la grille qui est présentement en vigueur par la Ville de Saint-Hyacinthe. Salaire horaire de 20,50 \$ /h.

Horaire de travail variable de jour ou de soir, du lundi au dimanche (variable selon les locations et la température).

Toutes les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae accompagné d'une copie de la carte de conducteur d'embarcation de plaisance, au plus tard le 1^{er} mai 2019, par courriel à l'adresse suivante : ressources-humaines@ville.st-hyacinthe.qc.ca ou par courrier à l'adresse suivante : Direction des ressources humaines, Ville de Saint-Hyacinthe, 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2.

Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité à l'égard des femmes, des personnes vivant avec un handicap, des minorités visibles et des minorités ethniques. À compétence égale, préférence sera accordée aux personnes domiciliées à Saint-Hyacinthe. L'usage exclusif du genre masculin se veut essentiellement dans le but d'en faciliter la lecture.

Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.

2019-03-19

